



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 1^{er} février 2018**

RAPPORT N° 23/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Jacques Décosterd
« UNE gestion des déchets sur la Riviera »**

Vevey, le 17 janvier 2018

Rapport de la commission ad hoc sur le RAPPORT-PREAVIS N° 23/2017 AU CONSEIL COMMUNAL : Réponse au postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera »

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 15 janvier 2018, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, salle n°6 en présence de :
MM Jérôme Christen, municipal, et Laurent Daellenbach, adjoint administratif à la DEP.

Mmes Isabel Jerbia et Norma Riesen ; MM Christophe Ming, Clément Tolusso (rapporteur), Karim El Khalif et Olivier Casellini.

M. J. Christen commence par résumer le contenu du rapport-préavis 23/2017

M. L. Daellenbach explique le projet de la SATOM d'essayer à Massongex et St-Légier, ainsi qu'à Vevey d'ici le mois de mars pendant 6 à 8 semaines, un système d'identification RFID pour accéder aux points de collecte des déchets organiques dans le but d'en améliorer la qualité.

L'intérêt de ce système est pédagogique et préventif, car il permet d'attirer l'attention des personnes détentrices des cartes RFID sur la qualité des déchets organiques qu'elles amènent.

L'essai devrait dans un premier temps porter sur 1-2 écopoints par « quadran » de Vevey.

Il est important de trouver un système pour éviter que nos déchets organiques soient incinérés parce qu'ils sont de trop mauvaise qualité

Un conseiller regrette que la brochure récemment distribuée à tous les ménages veveysans ne soit écrite qu'en français.

M. Christen explique que la réduction du nombre des écopoints (de 47 à 27 dont la déchèterie) sera accompagnée d'efforts explicatifs et pédagogiques.

Une conseillère a l'impression de se répéter quant au fait que la brochure distribuée aux ménages est insuffisante si elle n'est pas accompagnée d'explications sur les écopoints et l'utilisation de la déchèterie, la plupart des gens considèrent en effet les écopoints comme des mini-déchèteries. Il faudrait améliorer les explications disponibles aux écopoints sur ce qui est autorisé et interdit.

Les membres de la commission ad hoc échangent avec M. Christen sur le fonctionnement de la commission consultative de la municipalité sur les déchets qui ne donne pas satisfaction.

Une conseillère propose de passer par la commission de l'intégration pour mieux informer la population sur la récolte des déchets.

Un conseiller regrette que l'on n'informe pas la population du fait que les déchets organiques doivent être incinérés s'ils contiennent trop « d'intrus ».

M. Christen rappelle la volonté des autorités d'informer sur place aux écopoints, car c'est là qu'il faut attirer l'attention de la population sur les comportements vertueux à adopter.

Une conseillère attire l'attention sur le fait que le passage de la camionnette « SOS déchets » est considéré par de nombreuses personnes comme un service de ramassage régulier qui les incite à ne pas respecter les jours de ramassage.

M. Christen explique que la quantité de déchets ramassés est passée de 25 à 6-7 tonnes par mois en 2017.

Un conseiller s'étonne de la relative mauvaise communication entre les entreprises et les autorités quant aux contrats directement conclus entre les acteurs économiques et les sociétés de ramassage. Une harmonisation serait souhaitable de façon à réduire le nombre de trajets de camions.

M. Christen informe que nouvelle loi sur les amendes d'ordres permet à ASR de verbaliser, donc d'amender. Actuellement, le personnel de la voirie ne peut que dénoncer, il n'est pas encore au bénéfice de la formation requise pour amender.

Au vu du rapport-préavis 23/2017, la Municipalité considère que l'association GEDERIVIERA effectue sa mission à la satisfaction de toutes les communes membres et qu'il n'y a pas lieu de dissoudre cet organe.

Par ailleurs, tenant compte des différents dispositifs mis en place ces dernières années pour la gestion des déchets, tels que la taxe au sac, les écopoints, le ramassage au porte-à-porte ainsi que la déchèterie veveysanne permettant une valorisation des déchets, une démarche de délégation de compétence de la gestion des déchets au SIGE n'est plus d'actualité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 23/2017 du 23.11.2017, concernant la réponse au postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera »

VU le rapport du 12.09.2011 de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera ».

Pour la commission ad hoc

Clément Tolusso

